Descriptif et compétences spécifiques pour « Introduction au Code de la démocratie locale et de la décentralisation»

Descriptif de la formation

Objectifs

A la fin du cours de « Introduction au Code de la démocratie locale et de la décentralisation», l'apprenant sera capable d'(e) :

- définir les concepts fondamentaux de démocratie, impartialité, service public, ...
- expliquer l'origine et les finalités du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (clarification, modernisation, rationalisation,...);
- identifier les institutions visées par le CDLD ;
- expliquer la logique de l'architecture du CDLD et de s'y référer;
- repérer et analyser dans le CDLD les informations nécessaires à la résolution de problèmes relevant de la mise en place, de la compétence, du personnel et du fonctionnement des organes des Pouvoirs locaux et provinciaux ;
- établir des liens avec les autres législations en vigueur pour les institutions locales et provinciales wallonnes.

Volume horaire: 20h (examen compris).

<u>Public</u>: des agents inscrits à une formation RGB (Module 1 de sciences administratives, autre personnel administratif avec choix d'heures libre dans leur programme de formation).

<u>Lieu(x)</u> de formation : Mons, Tournai, Morlanwelz, Marcinelle (choix à préciser dans la candidature).

Horaire(s): En soirée (de 17h30 à 20 heure).

Compétences spécifiques pour les formations RGB

· Respecter les objectifs des formations

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

Utiliser et mettre en application les fiches descriptives

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une

triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

• Favoriser une approche pédagogique participative

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

Être disponible aux périodes requises par la planification des formations

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

• Participer à l'amélioration des formations

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et RGB se tiennent à la disposition des formateurs.

Compétences spécifiques pour la formation « Introduction au Code de la démocratie locale et de la décentralisation »

Le CDLD doit être un outil de travail pour les formateurs désignés ; ceux-ci doivent le consulter régulièrement de par leur fonction au sein de leur administration.

En effet, cette formation nécessite de disposer d'une connaissance « pratico-pratique » du CDLD. Il ne s'agit en aucun cas d'un cours ciblé sur l'étude du Code en tant que tel mais bien sur sa manipulation, la recherche d'informations et leur compréhension.

Les formateurs doivent veiller à favoriser le recours à des pratiques pédagogiques participatives.

Ainsi, ce cours se base sur de nombreux exercices de recherche dans le CDLD et d'analyse des informations pour répondre à des situations/ questions relevant de la mise en place, de la compétence, du personnel et du fonctionnement des organes des Pouvoirs locaux et provinciaux.

Les exercices proposés permettent également de réaliser des comparaisons Pouvoirs locaux/Provinces. Ils mettent en avant, le cas échéant, la nécessité de compléter ces références avec d'autres législations en vigueur pour les institutions locales et provinciales wallonnes.

Par ailleurs, certaines questions lors de l'examen sont basées sur la recherche d'informations dans le Code.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : vanessa.iserbyt@hainaut.be